

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 22 septembre 2014 à 17h30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux et Mélanie Provencher, messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx et Marcel Lavoie, sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**SONT ABSENTS:**

La conseillère Julie Gagnon et le conseiller Michel Bélisle sont absents de cette séance.

**01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2014-09-200**

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Provencher*  
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Enseigne – Parc industriel – Autorisation d'achat ;
04. Période de questions ;
05. Levée de l'assemblée.

**03. ENSEIGNE – PARC INDUSTRIEL – Autorisation d'achat**

CONSIDÉRANT que nous devons annoncer notre zone industrielle de façon officielle avec une enseigne lumineuse;

CONSIDÉRANT que les industries de cette zone pourront, à leurs frais, afficher leur logo sur notre enseigne;

CONSIDÉRANT

EN CONSÉQUENCE,

**2014-09-201**

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*  
Appuyé par la conseillère *Mélanie Provencher*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver l'achat d'une enseigne lumineuse au coût de 20 600\$ (taxes en sus) à *ENSEIGNES ANDRÉ inc.*, relativement à la soumission no. 32 ;

QUE la municipalité devra déboursier les frais d'électricité, au coût approximatif de ± 1 000\$ (taxes en sus) ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
03 310 00 032*

**04. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'ayant été posée, nous poursuivons l'assemblée.

**05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2014-09-202**

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 17h52.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Lyne Boisvert, directrice générale*